

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET PROGRAMME D'IMMOBILISATION



Année 2024

Madame, Monsieur,

Je vous présente ici les prévisions budgétaires de l'année 2024 telles qu'elles ont été adoptées lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 décembre dernier.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2024 s'élèvent à 2 030 357\$ soit 115 925\$ de plus qu'en 2023. En pourcentage, cette hausse représente 6,06%.

Par ailleurs, la hausse de 2 % de la valeur foncière en 2023, jumelée à une majoration appréciable du partage de la TVQ par le gouvernement du Québec (16 890\$ en 2023 versus 57 802\$ en 2024) permettent à la Municipalité de limiter la hausse de la taxe générale sur la valeur foncière à 1,0¢ du 100\$ d'évaluation (1,23%).

Voyons tout cela de plus près avec la présentation des faits saillants.

FAITS SAILLANTS

Taxe générale sur la valeur foncière – Opérations courantes – Augmentation de 1¢ du 100\$ d'évaluation ou 1.23%

L'augmentation de la taxe foncière générale dédiée au paiement des opérations courantes, excluant les services d'aqueduc et d'égout sanitaire, se justifie principalement par l'augmentation des salaires de 3.5% consentie à l'ensemble des employés et à une majoration de 40 000\$ du poste budgétaire destiné à l'entretien des infrastructures routières de la Municipalité (60 000\$ à 100 000\$).

Taxe générale sur la valeur foncière – Service de la dette – Augmentation de 1.9¢ du 100\$ d'évaluation ou 31.67%

L'augmentation de la taxe foncière générale dédiée au remboursement du service de la dette est due à l'emprunt consenti pour les travaux de la rue Saint-Gérard jumelé à l'augmentation des frais d'intérêts contractés en 2023 lors du refinancement de certains emprunts.

En additionnant les deux taxes sur la valeur foncière (générale et générale service de la dette), l'augmentation est donc de 2.9¢ du 100\$ d'évaluation soit une **augmentation de 3,33% par rapport à 2023**.

Tarification relative à la consommation de l'eau potable – Le tarif demeure le même qu'en 2023.

Tarification relative au compteur d'eau potable – Augmentation de 60\$ du tarif de base résidentiel

Les exigences gouvernementales en matière de qualité d'eau potable engendrent des interventions professionnelles de plus en plus fréquentes sur le réseau, expliquant en partie l'augmentation des coûts d'opération du réseau d'aqueduc.

Stabiliser raisonnablement la tarification pour le service d'eau potable est un enjeu d'importance pour la Municipalité. Pour y arriver, nous avons pris la décision d'augmenter la tarification de base qui n'a pas été modifiée depuis 2005. En conséquence, 50% des revenus du secteur sont désormais prélevés à la tarification de base et 50% à la consommation.

Égout sanitaire – Augmentation de 10\$ par logement

Le rejet dans le réseau d'égout sanitaire de matériaux incompatibles avec le système de pompage (plastique – tissus – articles en caoutchouc – etc.) cause des bris majeurs. **De plus, certains citoyens persistent à faire dévier les eaux pluviales de leur terrain vers le réseau d'égout sanitaire, ce qui est strictement interdit. Ces mauvaises habitudes engendrent d'importants frais qui pourraient être évités.** Nous demandons votre collaboration afin de respecter la réglementation en vigueur et éviter d'importants frais inutiles.

Vidange de fosse septique – Augmentation de 5\$ par vidange biannuelle

La tarification d'Énercycle concernant la gestion des boues de fosses septiques est fixe et imposée sur l'ensemble du territoire desservi par elle. En 2024, une vidange biannuelle passe de 165\$ à 170\$.

Gestion des matières résiduelles (ordures et matières récupérables) – Baisse de 9\$ par logement

Pour 2024, la facture liée à la cueillette, au transport et à l'enfouissement des ordures passe de 106 790\$ à 86 219\$ soit une baisse de 20 571\$ alors que celle du recyclage augmente de 7 191\$; une diminution nette pour les deux services de 13 380\$. **L'arrivée du compostage a un impact direct sur les coûts liés aux activités d'élimination des ordures.**

Matières compostables – Baisse de 5\$ par logement

On se rappellera que l'an dernier, le tarif de 107\$ incluait 2 bacs et 7 mois de service. En 2024, le calcul est désormais pour 12 mois de service.

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2026 – Projets pour l'année 2024

- **Centre de la Petite Enfance (CPE)** : un fonds de 100 000\$ est réservé à la réalisation des engagements de la Municipalité pour l'implantation du CPE :
 - Aménagement d'une rue pour accéder au CPE ;
 - Installation des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour desservir le CPE ;
 - Aménagement d'un stationnement pour le Manoir des Deux rivières (en remplacement du stationnement utilisé pour aménager la rue).
- **Remplacement des conduites d'aqueduc et réfection de la voirie d'une partie de la rue du Pont et de la rue Goulet (900 000\$)** : une promesse d'aide financière au montant de 693 692\$ a été accordée à la Municipalité dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023. La somme sera cependant insuffisante pour réaliser ce projet ; un emprunt devra être contracté pour compléter le financement.
- **Radars pédagogiques (15 000\$)** : acquisition de deux nouveaux radars pédagogiques pour installer aux entrées du village sur la route 352. Une demande d'aide financière sera déposée auprès du Ministère des Transports.
- **Prolongement de la rue Lafontaine** – Développement domiciliaire : le dossier est toujours en analyse.
- **Mobilier urbain (5 000\$)** : L'ajout de tables et bancs permettra de compléter l'aménagement des parcs et espaces verts.
- **Porte électrique pour l'entrepôt (7 000\$)** : L'installation d'une porte électrique pour accéder à l'entrepôt permettra de finaliser la mise à niveau de ce bâtiment (ancien entrepôt du F2R).

L'exercice budgétaire 2024 est le résultat d'un travail rigoureux, guidé par le désir d'offrir aux Stanoises et au Stanois des services de qualité à coûts raisonnables. Je suis donc fier de ce budget que je qualifierais d'ambitieux et prudent à la fois.

En terminant, je désire adresser mes sincères remerciements à tous les membres du conseil municipal pour leur engagement, leur dévouement et leur collaboration tout au long de la dernière année qui fut des plus animées.

Un immense merci à tous nos si précieux employés sans qui, la mission de la Municipalité ne pourrait être accomplie.

Enfin, mes derniers remerciements s'adressent à vous, citoyennes et citoyens. Merci pour votre compréhension, votre soutien et votre bienveillance manifestés envers l'équipe municipale tout au long de l'année !



Luc Pellerin, maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

	2023	2024
REVENUS	2 023 468	2 197 805
Taxes, compensations et tarifs	1 727 943	1 839 676
Paiements tenant lieu de taxe	13 223	11 965
Transferts gouvernementaux	204 147	237 200
Services rendus, imposition de droits et autres revenus	78 155	108 964
DÉPENSES	1 914 432	2 030 357
Administration générale	470 333	489 672
• Conseil municipal	76 892	77 545
• Cour municipale	2 179	2 182
• Gestion financière et administrative	286 566	302 027
• Évaluation	39 301	43 866
• Autres	65 395	64 052
Sécurité publique	212 206	225 220
• Sûreté du Québec	108 483	113 388
• Service incendie	97 222	106 031
• Sécurité civile	2 800	1 800
• Autres	3 701	4 001
Transports	514 157	570 690
• Voirie municipale	252 940	300 434
• Enlèvement de la neige	237 360	244 895
• Éclairage des rues	14 000	14 000
• Circulation et stationnement	5 000	5 500
• Transport en commun	4 857	5 861
Hygiène du milieu	425 328	431 360
• Approvisionnement et traitement de l'eau	72 043	84 878
• Distribution de l'eau	29 142	30 671
• Traitement des eaux usées	31 202	40 202
• Réseau d'égout sanitaire	10 528	10 997
• Cueillette et transport matières résiduelles	33 128	33 134
• Élimination des matières résiduelles	74 662	54 085
• Cueillette et transport matières récupérables	58 005	65 196
• Collecte et traitement matières compostables	67 583	55 512
• Cours d'eau et protection de l'environnement	3 000	9 000
• Vidange des fosses septiques	46 035	47 685

Santé et bien-être	21 930	17 050
• Office régional d'habitation	11 500	11 500
• Politique familiale	10 250	5 550
• Entente Croix-Rouge	180	250
Aménagement, urbanisme et développement	55 438	67 790
• Aménagement, urbanisme et zonage	22 700	22 900
• Promotion et développement économique	12 738	13 390
• Rénovation urbaine	20 000	31 500
Loisirs et culture	174 486	167 133
• Centre communautaire	42 873	48 885
• Patinoire et activités de glace	5 000	5 000
• Parcs et terrains de jeux	85 649	67 580
• Parc de la Rivière Batiscan	1 541	1 542
• Entretien des aménagements extérieurs	11 575	13 500
• Autres	1 600	2 000
• Bibliothèque	21 196	23 575
• Autres (Courant municipal—Activités culturelles—QP MRC—Autres)	5 052	5 051
Frais de financement	40 554	61 642
EXCÉDENT DES REVENUS AVANT CONCILIATION	-109 036	- 167 448
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Remboursement de la dette long terme	120 785	147 715
Activités d'investissement	0	0
Réserves financières	12 112	15 260
Affectation à l'excédent de fonctionnement non affecté	-29 421	0
Fonds de roulement	10 000	10 000
Affectation surplus affecté égout sanitaire.....	-4 440	- 5 527
TOTAL CONCILIATION A DES FINS FISCALES	109 036	167 448
EXCEDENT (DÉFICIT) À DES FINS FISCALES	0	0

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

Fonction / projet	2024	2025	2026	Sources de financement
ADMINISTRATION GENERALE				
• CPE Petit-Champlain	100 000			Excédent fonctionnement non affecté
AQUEDUC				
• Remplacement conduites rues Goulet et du Pont	900 000			PRIMEAU 2023 + emprunt
• Station pompage no 1 (traitement eau)		150 000		PRIMEAU + emprunt
TRANSPORTS				
• Traitement de surface du rang de la Rivière-des-Envies N-E		300 000		Subvention MTQ + emprunt
• Tracteur		100 000		Fonds internes
• Rechargement Rivière-des-Envies S-O		200 000		Subvention MTQ + fonds internes
• Camionnette voirie		60 000		Fonds internes
• Radars pédagogiques	15 000			Subvention MTQ + fonds internes
SECURITE PUBLIQUE				
• Appareils respiratoires (6)	En analyse			Fonds général + subvention MSP
AMENAGEMENT ET URBANISME				
• Prolongement rue Lafontaine	En analyse			
• Mobilier urbain (bancs, tables)	5 000	5 000		Fonds général
LOISIRS ET CULTURE				
• Mise à niveau portiques - édifice municipal		100 000		MAMH + fonds général
• Mise à niveau façade bibliothèque			100 000	MAMH + fonds général
• Porte entrepôt (ancien entrepôt F2R)	7 000			Fonds général
• Garage pour surfaceuse		275 000		PAFIRSPA + emprunt

La réalisation des projets liés aux programmes et/ou organismes suivants est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière

PRIMEAU = Programme infrastructures municipales eau

MTQ = Ministère des Transports du Québec

MSP = Ministère de la sécurité publique

MAMH = Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

PAFIRSPA = Programme aide financière infrastructures récréatives, sportives et de plein air

TAUX DES TAXES ET TARIFS				
		Comparatif		
Description	Base de calcul	Année 2024	Année 2023	Année 2022
Foncière générale (opérations courantes) ↑ 1.09%	évaluation	0,742	0,734	0,70
Foncière générale SQ	évaluation	0,078	0,076	0,075
Foncière – service dette	évaluation	0,079	0,060	0,050
R428 Secteur aqueduc	évaluation	0,0375	0,030	0,030
Aqueduc de base – résidentiel	logement	100	40	40
Aqueduc – mise aux normes	unité	157	131	124
Consommation d'eau	mètre cube	1,45	1,45	1,35
Aqueduc de base	saisonnier	225	150	150
Égout sanitaire	résidence / saisonnier commerce	120 / 72 180	110 / 55 132	90 / 45 110
Vidange fosse septique	résidentiel saisonnier	170 85	165 83	105 52,50
Recyclage et enfouissement	résidentiel (1 unité) saisonnier (0.6 unité)	192 115	201 123	150 92
Recyclage et enfouissement	local commercial résidentiel (0.5 unité)	96	271	203
Recyclage et enfouissement	Petit commerce (1 unité)	192	271	
Recyclage et enfouissement	E.A.E. (1.5 unité)	288	271	203
Recyclage et enfouissement	Moyen commerce (2 unités)	384	364	272
Recyclage et enfouissement	Gros commerce (4 unités)	768		
Compostage	unité	102	107	n/a
R2019-05 réserve eaux usées	unité	12	12	12
R2016-02 réserve eau potable	unité	15	15	15
Permis roulotte	unité	120	90	90
Licence chien	unité	25	25	25
<p><i>Les taxes totalisant 300 \$ et plus sont payables en quatre (4) versements égaux Règlement 2024-01</i></p>				